



Communauté de
Communes des
Pays de
Rhône et
Ouvèze

BILAN 2001 / 2013
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET
GESTION DU RISQUE INONDATION

Décembre 2013

► **1^{er} janvier 2001 : prise de la compétence « gestion des milieux aquatiques et gestion du risque inondation »**

► **Contrat de rivière de la Meyne et des annexes du Rhône (2001 / 2013)**

- ❖ Période 2001 / 2013 : élaboration (1998 / 2003), animation du 1^{er} contrat de rivière (2003 / 2010) et élaboration depuis 2011 du 2^{ème} contrat de rivière (avis favorable du comité d'agrément sur l'avant-projet du comité d'agrément du 5 décembre 2012)
- ❖ Investissement total du 1^{er} contrat de rivière : 25 M€ HT
- ❖ **Participation financière CCPRO au 1^{er} contrat de rivière : 1 M€**
 - Maîtrise d'ouvrage CCPRO : 700 000 € TTC
 - Piste cyclable de Caderousse
 - Gestion des inondations à partir du Fossé des Relagnes
 - Valorisation du Bras des Arméniers
 - Participation financière (part CCPRO 10%) aux opérations CNR : 300 000 €
 - Réhabilitation Lône de Caderousse
 - Restauration plan d'eau du Revestidou
 - Prise d'eau du Rhône amont Bras des Arméniers

 **Investissement sous maîtrise d'ouvrage CCPRO « gestion des milieux aquatiques et gestion du risque inondation » : 5 M€**

- Bédarrides :
 - Station pompage pont roman : 680 000 € TTC
 - Passerelle piétonne de la Seille : 290 000 € TTC
 - Réseau d'eaux pluviales Montréal / Remourin : 190 000 € TTC
- Caderousse :
 - Station de pompage intra-muros : 695 000 € TTC
 - Réseau d'eaux pluviales intra-muros : 210 000 € TTC
 - Batardeaux portes d'entrée digue d'enceinte du village: 25 000 € TTC
- Chateauneuf du Pape :
 - Bassin de Montalivet : 530 000 € TTC
 - Fossé des Relagnes : 100 000 € TTC
- Courthézon (participation financière de la CCPRO à une opération de la commune) :
 - Etang salé : 100 000 €
- Jonquières :
 - Station de pompage la Dana : 85 000 € TTC
 - Réseau de noues : 15 000 € TTC
- Sorgues :
 - Digue des Confines (de Chaffunes) : 350 000 € TTC
 - Station de pompage de Chaffunes : 275 000 € TTC
 - Aménagement hydraulique Mourre de Sève : 945 000 € TTC
 - Délestage canal du Griffon : 310 000 € TTC
 - Réseau d'eaux pluviales : 200 000 TTC

 **Fonctionnement CCPRO « gestion et entretien des ouvrages hydrauliques » (2006 / 2013) : faucardage, hydrocurage, entretien des vannes et martilières : 1,5 M€**

- 2006 : 150 000 €
- Augmentation annuelle constante entre 2006 et 2013
- 2013 : 200 000 €

 **Dépenses CCPRO « réparation dégâts de crues » : 500 000 M€**

- Bédarrides, Courthézon, Jonquières et Sorgues : septembre 2002
- Caderousse et Sorgues : décembre 2003
- Chateauneuf du Pape : septembre 2008
- Bédarrides : décembre 2008

■ Substitution aux communes pour la représentation au sein des syndicats de rivières présents sur le territoire (2001 / 2013)

- ❖ Syndicat mixte d'aménagement du bassin de l'Ouvèze (SIABO / SMOP)
 - Jonquières / Courthézon / Bédarrides / Sorgues
 - ❖ Syndicat mixte d'aménagement de l'Aygues (SMAA)
 - Caderousse
 - ❖ Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien des Sorgues (SMAES / SMBS)
 - Bédarrides / Sorgues
 - ❖ Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien du canal de Vaucluse (SMAGE)
 - Sorgues
 - ❖ Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du sud-ouest du mont Ventoux (EPAGE SOMV)
 - Bédarrides
- ❖ **Participation financière de la CCPRO aux syndicats de rivières : environ 5 M€**
- 2001 : 300 000 €
 - Augmentation annuelle constante entre 2001 et 2013
 - 2013 : 450 000 €

■ Autres démarches mise en œuvre

- ❖ Procédure réglementaire de différents projets d'aménagement hydraulique sur le territoire de la CCPRO
 - Bassin de Vaudieu à Chateauneuf du Pape
 - Quartier nord de Jonquières
 - Quartiers Daulands / Poinsard à Sorgues
 - Quartier la Peyrade à Sorgues
 - Quartier des coteaux de Bourdines à Sorgues
- ❖ Abonnement à PREDICT, système de prévision météorologique permettant une préparation des services en cas d'évènement pluvieux intense
- ❖ VIAPPEL, système d'alerte téléphonique de la population en période de crise (inondation)

 Bilan

Gestion des milieux aquatiques et gestion du risque inondation	Investissement		Fonctionnement		Participation aux syndicats de rivières
	Contrat de rivière	Travaux	Entretien des ouvrages hydrauliques	Réparation dégâts de crues	
	1 M€	5 M€	1.5 M€	500 000 €	5 M€
	6 M€		2 M€		5 M€
TOTAL	13 M€ soit 1 M€ par an sur la période 2001 / 2013				

Frank SOUCIET
Chef du service Eaux et Milieux Aquatiques

Pour mémoire : les principales interventions de la CCPRO (2012-2017)

□ Caderousse

Digue d'enceinte (entretien depuis 2006) / Station de pompage (remplacement et entretien depuis 2006) / Batardeaux (remplacement / 2011)
Réhabilitation réseaux d'eaux pluviales Rue Neuve / Boulegon (depuis 2012) / Schéma Directeur Eaux Pluviales et Ruisseaulement (élaboration 2016)
Berges du Revestidou (renaturuation et réhabilitation / 2017),

□ Châteauneuf du Pape

Bassin de Montalivet et Déivation de Saint François (aménagement et entretien depuis 2005 / 2006)
Bassin de Vaudieu (études / DUP / DLSE / acquisitions foncières depuis 2005)
Ouvrage hydraulique de jonction fossé des Relagnes / avenue Pierre de Luxembourg (aménagement et entretien depuis 2011)
Zonage assainissement des eaux pluviales (réalisation 2013)

□ Jonquières

Aménagement hydrauliques des quartiers nord (études / DLSE / DUP / acquisitions foncières depuis 2008)
Station de pompage la Dana (création et entretien depuis 2011) / Noue chemin de Beaumes (aménagement et entretien depuis 2012)

□ COURTHEZON

Etang Salé (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage aménagement et suivi plan de gestion depuis 2010)
Zonage assainissement des Eaux Pluviales (réalisation 2013)

□ DORANGE

Digue rive gauche de l'Aygues (Maîtrise d'Ouvrage déléguée VTA, EDD, RS, ... depuis 2015)
Appel à projet GEMAPI Marais du Grés (participation 2016)



Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Salle du conseil – Hôtel de Communauté
Vendredi 19 janvier 2018 – 9h







2) Evaluation des opérations de compétence antérieurement communale

Ville de CADEROUSSSE

- **néant** (toutes les dépenses liées à la GEMAPI avaient déjà été anticipées et intégrées au Budget Communautaire. Elles ont été évaluées dans le cadre du PF2016 et répercutées financièrement sur l'Attribution de compensation & Enveloppe Travaux de la Commune)

Aucun impact sur l'attribution de compensation

Actif à transférer: DIGUE d'ENCEINTE

Avis de la CLETC : conforme



Ville de CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

- néant (toutes les dépenses liées à la GEMAPI avaient déjà été anticipées et intégrées au Budget Communautaire. Elles ont été évaluées dans le cadre du PF2016 et répercutées financièrement sur l'Attribution de compensation & Enveloppe Travaux de la Commune)

Aucun impact sur l'attribution de compensation

Pas d'actif à transférer

Avis de la CLETIC : conforme



Ville de COURTHÉZON

ESPACE NATUREL SENSIBLE DE L'ETANG SALE > Existence d'un plan de gestion quinquennal de gestion 2015-2020. Evaluation faite de manière contradictoire sur base moyennée du réalisé 2015/2017 et de la prospective 2017/2020 corrigé à la hausse par charges support et pondérée à la baisse par les subventions.

ZONE HUMIDE DU TORD LES PALUDS > Politique communale d'action foncière active depuis 2017 + mission CEN et évaluation des charges support / subventions.

Coût moyen annualisé (solde à retenir sur AC) => 71 602,58 € par an.

Actif à transférer=> Immobilisations Etang Salé (Foncier et Installations), Immobilisations Tord les Palus (Terrains), Immobilisations berges de l'Ouvèze (Terrains)

Avis de la CLETIC : conforme avec réserves de Monsieur Jean Pierre FENOUIL concernant la proposition de retenir un cout moyen annualisé pour les investissement liés aux acquisitions foncières sur la zone humide du Tord les Paluds.

Ville de JONQUIÈRES

- **néant** (toutes les dépenses liées à la GEMAPI avaient déjà été anticipées et intégrées au Budget Communautaire. Elles ont été évaluées dans le cadre du PF2016 et répercutées financièrement sur l'Attribution de compensation & Enveloppe Travaux de la Commune)

Aucun impact sur l'attribution de compensation

Pas d'actif à transférer

Avis de la CLETIC : conforme sur l'absence de charges transférables mais réserves concernant l'actif à transférer. Evaluer la situation de l'étang de l'Estagnier.

Ville d'ORANGE

- **Digue de l'Aygue** : Mise en œuvre des obligations réglementaires par la commune d'Orange (2012 / 2015) puis par la CC PRO, en délégation de maîtrise d'ouvrage (2015 / 2017)
Dépenses réelles 2012 / 2017 : 75 150 € soit 15 030 € par an

- **Zone humide du marais du grès** : Convention quinquennale (2017 / 2021) avec le CEN
Dépenses réelles : 24 865 € soit 4 973 € par an

Coût moyen annualisé (soldé à retenir sur AC) => 20 003 €

Actif à transférer=> DIGUE DE L'AYGUE

Avis de la CLETC : conforme

